

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la région Pays de la Loire**

Avis par votes dématérialisés

Avis sans rapporteur	Avis sur une demande de dérogation « espèces protégées » concernant la réhabilitation de logements locatifs sociaux Résidence La Paperie (Saint Barthélémy) et La Meignanne (Angers) (49) N° de projet Onagre : 2025-10-33x-01487	Bénéficiaire : Podeliha	Avis : Favorable sous conditions
-------------------------	--	----------------------------	---

Liste des espèces protégées impactées :

Faune :

- *Apus apus* Martinet noir
- *Passer domesticus* Moineau domestique
- *Phoenicurus ochruros* Rougequeue noir
- *Pipistrellus pipistrellus* Pipistrelle commune
- *Plecotus austriacus* Oreillard gris

Délibération

Le dossier présenté s'inscrit dans les principes énoncés dans l'autosaisine produite par le CSRPN des Pays de la Loire, relative à la prise en compte de la biodiversité dans les travaux liés aux bâtis. Le diagnostic initial, les mesures d'évitement et de réduction, ainsi que la mesure compensatoire sur la mairie sont correctement dimensionnés.

Après examen du dossier, le CSRPN émet un avis favorable sous les conditions suivantes :

- Préciser la localisation et la date de mise en place d'installation des nichoirs pour les bâtiments faisant l'objet de travaux pendant la période printemps-été (et qui feront l'objet de l'obturation des accès aux sites de nidification).
- Étudier la possibilité de maintenir des anfractuosités in situ sur des murs démolis en complément des nichoirs.

Le 10/12/2025

Le vice-président du CSRPN des Pays de la Loire

Jean-Marc Gillier

